

Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
Directeur : Guy Barré
CPPAP 0310S 07227

N° 7

Le 19 novembre 2009

Sommaire: p 1: édito; p2 : Compte rendu de CAPD; inspections Morlaix 2 p3: Déclaration SNUipp à la CAPD p4: Prime évaluations ; formation continue; colloque maternelle; p 6 -7 : infos retraités

Pour une école plus juste dans une société plus juste

Mardi 24 novembre

TOUS EN GREVE

Déposé le
20-11-2009

**SNUipp29
INFOS**
113 route de
Pont L'Abbé
29000
QUIMPER

TOUS AUX MANIFESTATIONS

Le gouvernement poursuit sa politique de régressions et d'attaques en profondeur du système éducatif.

Pourtant, l'investissement dans l'éducation, la formation et la recherche est un enjeu essentiel pour l'avenir.

Dans les écoles, collèges, lycées, les effets cumulés des milliers de suppressions de postes se font déjà lourdement sentir : classes aux effectifs lourds, menaces sur la maternelle, l'aide aux élèves en difficulté, les remplacements, mise en péril des services administratifs, dégradation générale des conditions d'étude et de travail et dénaturation des métiers.

A l'université, dans l'enseignement professionnel, au lycée général et technologique, les « réformes » annoncées ou en cours sont pilotées par de mêmes objectifs : réductions budgétaires et renoncement à la réussite de tous.

Les 16 000 suppressions supplémentaires prévues au budget 2010 vont encore alourdir la situation et menacent la formation et le recrutement des maîtres (postes aux concours, année de fonctionnaire-stagiaire

- **Pour un système éducatif qui assure la réussite de tous les jeunes**
- **Contre les suppressions de postes et le développement de la précarité**
- **Contre la loi « mobilité », véritable broyeuse du statut des fonctionnaires**
- **Pour l'augmentation des recrutements aux concours**
- **Pour une autre réforme de la formation des enseignants**
- **Pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels**

Agenda :

Du 5 au 26 novembre : Votes FSU

Jeudi 19 novembre :début
permutations informatisées

Mardi 24 novembre : Grève

Samedi 28 novembre : Conférence
maternelle à Pontivy

CAPD promotions 2009 pour les instituteurs et professeurs des écoles

Quelques éléments sur la CAPD du mardi 17 novembre consacrée aux promotions Rappelons que les promotions des professeurs des écoles ont lieu sur l'année scolaire alors que celles des instituteurs ont lieu sur l'année civile

Lors de cette CAPD, nous avons exprimé encore une fois notre opposition à l'introduction de la note dans le calcul du barème pour l'avancement dans les échelons.

La grille départementale de notation et l'amplitude des notes dans chaque échelon ainsi que la non actualisation des notes lorsqu'on change d'échelon sans avoir été inspecté engendrent des inégalités qui ne sont pas sans conséquences sur le déroulement de carrière.

De plus, le problème de la difficulté d'accès à l'échelon terminal du corps des professeurs des écoles est toujours prégnant dans nombre de cas où des collègues arrivent à l'âge de la retraite et doivent choisir entre un départ à la retraite à un échelon inférieur et une prolongation de leur activité pour obtenir une promotion.

Pour les collègues de Morlaix 2 dont les rapports d'inspection ont été "égarés", une note technique leur a été attribuée afin qu'ils ne soient pas lésés lors de promotions éventuelles au choix ou grand choix.

Barème des derniers promus par échelon

Corps des professeurs des écoles

Promotion au	Choix	Grand choix
5 ^{ème} échelon	17,500	
6 ^{ème} échelon	19,958	20,500
7 ^{ème} échelon	24	25
8 ^{ème} échelon	28	35,417
9 ^{ème} échelon	33,500	43,014
10 ^{ème} échelon	43,711	50,092
11 ^{ème} échelon	50,892	56,097

Corps des instituteurs

Promotion au	Mi-choix	Choix
9 ^{ème} échelon	31,542	
10 ^{ème} échelon	35,017	41,061
11 ^{ème} échelon	40,906	41,061

Problèmes d'inspection à Morlaix 2

Pour la énième fois depuis le début de l'année scolaire, le SNU est intervenu pour demander un point précis sur l'arrivée des rapports d'inspection. Ils continuent semble-t-il à arriver au compte gouttes. L'IEN concerné s'était engagé à faire parvenir au moins les rapports des T2, ce qui semble être le cas. Pour les autres collègues, comme nous l'avions déjà fait téléphoniquement auprès de l'IA, nous avons redemandé que pour les collègues qui ne souhaitent pas être revus par un IEN restent dans le groupe où ils étaient précédemment en attendant la prochaine inspection dans 2 ou 3 ans. L'IA a rejeté clairement cette proposition. Nous avons ensuite demandé de surseoir à une nouvelle inspection avant Noël en attendant un hypothétique retour de rapport. Il nous a été répondu qu'il était toujours possible de faire un courrier à l'IEN en argumentant sa demande. Il nous a également été répondu par l'IA que les enseignants refusant une nouvelle inspection prendraient leurs responsabilités et seraient considérés en refus d'inspection avec *tout ce que cela implique*. Quelque soit la décision que vous prenez, appelez nous pour que nous puissions vous soutenir.

Déclaration du SNUipp à la CAPD du 17 novembre

Promotions

Les années se suivent et tout ce que nous avons dénoncé le 19 décembre dernier reste encore malheureusement d'actualité. Nombreux sont les enseignants qui espéraient encore faire valoir leurs droits à la retraite en ayant atteint au moins le 11ème échelon du corps des PE et qui vont se trouver face à un dilemme : travailler 2 ans de plus ou partir avec 1500 € de moins.

Et pourtant, ils auront travaillé autant et aussi bien que les autres, ils auront seulement eu moins de chance. Comment expliquer également l'écart de note entre tel ou tel enseignant, nous savons tous à quel point cela peut être subjectif, à moins que ce système n'ait pour objectif principal, non pas de récompenser la qualité du travail ou leur implication dans l'intérêt des élèves et de l'école mais leur « docilité » vis à vis de l'administration.

Cette année encore, nous réclavons la suppression de la note des barèmes de promotion.

Je voudrais maintenant évoquer le problème des rapports d'inspection de Morlaix 2.

Je sais que nous allons revoir la note de certains enseignants concernés, en particulier les T2 qui je l'espère ont maintenant tous reçu leur rapport et leur note après avoir été très perturbés en ce début d'année scolaire. La note qui apparaît dans le document préparatoire est un 10 très généreux alors que la note la plus basse de leur échelon est de 11,5.

Pour les enseignants plus anciens qui n'auront peut-être pas la chance de recevoir leur rapport, nous demandons à ce qu'ils ne soient pas ré-inspectés s'ils ne le souhaitent pas mais qu'ils soient maintenus au groupe dans lequel ils étaient en tenant compte de changements d'échelon éventuels.

Des professeurs des écoles ont également été inspectés depuis la rentrée de septembre. La note que vous leur avez octroyée, même si elle a été parfois augmentée d'1/2 point ne tient aucun compte d'une promotion qu'ils pourraient avoir. Sans avoir démerité, ils risquent donc de passer au groupe inférieur, ce qui pour nous correspond à une baisse de note, donc à une sanction. Le SNUipp vous demande donc, Madame l'Inspectrice de revoir à la hausse la note de ces quelques collègues concernés.

Stages de formation continue

Si on peut regretter le faible pourcentage de collègues pouvant bénéficier d'un stage de formation (152 sur 747 demandes, soit 20%), nous nous étonnons surtout du nombre d'incitations dans les 4 stages les plus demandés, particulièrement la préparation à l'habilitation langues. Il nous semble que des situations hors barème peuvent effectivement être mises en balance lorsque des besoins en formation, des situations exceptionnelles requièrent un passage hors barème. Sur cette CAPD nous ne pouvons croire par exemple que les 14 candidats retenus pour l'habilitation soient tous en besoin de formation lié à une pratique de classe perfectible.

Nous vous demandons donc de vous exprimer sur chaque cas d'incitation afin qu'en toute transparence nous puissions rendre compte à la profession de critères opposables qui expliquent pourquoi, à barème supérieur aux candidats retenus, des enseignants ne peuvent bénéficier de stages. De même, nous regrettons que la formation continue ne soit pas en mesure de répondre à un besoin individuel en formation largement plébiscité comme la préparation à l'habilitation langues. Les collègues sont bien conscients que sans l'habilitation, ils seront toujours défavorisés dans les opérations de mouvement. Les propositions de formation sont donc largement insuffisantes, particulièrement dans ce domaine,

Pour conclure nous demandons d'augmenter l'offre de formation et de revenir sur le système d'incitation qui fait fi du barème des candidats qui provoque légitimement des suspicions de favoritisme et qui est particulièrement injuste.

Main basse sur la formation continue

Compte-rendu de la CAPD sur les stages de formation continue La CAPD sur les stages de formation continue a mis en évidence la faiblesse d'une offre qui ne peut répondre quantitativement aux besoins exprimés par les collègues. De plus, le barème a été éclipsé très souvent par des choix des IEN pour certains stages longs très demandés.

152 candidatures sur 747 pour les stages longs ont été retenues. Il est à remarquer que le stage de préparation à l'habilitation d'anglais a été le stage le plus demandé par les enseignants avec 138 candidatures pour 15 places.

Nous avons contesté le mode de désignation des stagiaires qui a de trop nombreuses fois transgressé le respect du barème. Sur les 4 stages les plus demandés, **36 candidats sur 70 ont été choisis par l'administration** suite aux recommandations des IEN. Cet état de fait est déplorable car il fait fi du droit individuel à formation, privilégiant un intérêt du service qui reste à démontrer.

Le stage d'habilitation anglais en est la plus triste illustration car tous les candidats retenus l'ont été en dehors de toute considération de barème ! Comment l'administration peut-elle justifier d'un intérêt du service qui discriminerait les collègues non habilités entre eux ? Doit-on rappeler que la mobilité professionnelle des collègues est très largement tributaire de l'habilitation en langues vivantes ?

Nous avons proposé que seule une fraction des places de stages puisse être examinée hors barème en tenant compte de besoins de formation nécessaires pour des enseignants éprouvant des difficultés dans leur pratique professionnelle.

La formation continue est un droit, elle ne peut être confisquée par l'administration départementale dans ce contexte déjà difficile d'attrition de l'offre de formation professionnelle.

Primes évaluations CE1 et CM2 : On a gagné !

Après de très nombreux échanges entre la section départementale du SNUipp et l'inspection académique, entre le secrétaire national du SNU et le ministère, la situation a enfin évolué dans le bon sens pour les personnels. A la CAPD, l'inspection académique a confirmé que les enseignants qui ont suivi la consigne syndicale pour la passation des évaluations recevront bien la prime. Les 400 € seront versés aux collègues qui ont fait passer les évaluations.

On a gagné !

L'administration a reconnu lors de la CAPD que les 80 collègues qui n'avaient pas respecté scrupuleusement les consignes ministérielles sur la passation des évaluations CE1 et CM2, seront destinataires aussi de la prime de 400 € par classe.

Ces évaluations étaient constituées de 4 étapes :

Passation des épreuves

Correction des épreuves

Transmission des résultats aux familles

Transmission des résultats par le logiciel ministériel

Darcos l'avait annoncé oralement en juillet, Châtel l'a confirmé en septembre : les 3 premières étapes suffisent pour que la prime soit versée.

Bien évidemment, les pressions exercées par le SNUIPP sur le ministère pour que les engagements de Luc Châtel de ne pas sanctionner les enseignants qui n'ont pas voulu utiliser le logiciel ministériel pour faire remonter les résultats des évaluations, n'ont aucun rapport avec ce revirement de position de l'Inspection Académique que nous avons interpellé régulièrement sur la question depuis l'an dernier. Pour autant, n'oublions pas que ces évaluations vont être reconduites dans les mêmes conditions alors que nous n'avons cessé de dénoncer les incohérences de celles-ci (dates de passation, correction binaire, utilisation des résultats pour établir une concurrence entre établissements scolaires...)

Conférence

La scolarisation en maternelle

Samedi 28 novembre 2009
9 h 30 à 12 h 00

Palais des congrès—PONTIVY

Avec la participation de Sylvie CHEVILLARD, conseillère pédagogique à Orléans, membre de l'équipe de recherche ESCOL (Université de Paris 8), responsable nationale du Groupe Français d'Éducation Nouvelle.

C'est l'école maternelle qui m'aide à grandir.



Organisation : collectif - Maternelles en danger -

Samedi 28 novembre de 9h30 à 12 heures

Colloque sur la scolarisation à 2 ans

Organisation de la matinée : Introduction de la conférence par les responsables du collectif.

Intervention de Sylvie Chevillard qui présentera ses travaux sur les apprentissages scolaires des enfants de moins de trois ans et sur l'importance de la scolarisation en maternelle.

Débat avec la salle.

Conclusion des débats.

Si vous êtes intéressés, contactez la section départementale. Nous essaierons d'organiser un déplacement collectif par car ou en covoiturage.

Venez nombreux